

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 20269	De Mme Céline Calvez ( La République en Marche - Hauts-de-Seine )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports
<b>Rubrique</b> > enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> > Accompagnement à l'orientation en classe de seconde	<b>Analyse</b> > Accompagnement à l'orientation en classe de seconde.
Question publiée au JO le : <b>11/06/2019</b> Réponse publiée au JO le : <b>16/02/2021</b> page : <b>1424</b> Date de changement d'attribution : <b>07/07/2020</b>		

### Texte de la question

Mme Céline Calvez interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la mise en œuvre de l'accompagnement au choix de l'orientation depuis septembre 2018, en classe de seconde. La réforme du lycée verra son aboutissement en 2021 avec les nouvelles épreuves du baccalauréat. Depuis la rentrée de septembre 2018, grâce à cette réforme, les élèves de seconde bénéficient d'un accompagnement beaucoup plus personnalisé. En effet, ces élèves ont passé, avant le mois d'octobre, un test de maîtrise de langue française et de mathématiques. Ces tests de positionnement ont pour objectif d'identifier les acquis et les besoins de chacun des élèves et permettent de mettre en place un accompagnement personnalisé en français dans tous les lycées, à raison de deux heures par semaine. L'objectif est d'améliorer la maîtrise de la langue, à la fois à l'écrit et à l'oral. Grâce à cette réforme, chaque élève de seconde bénéficie aussi de cinquante-quatre heures annuelles dédiées au choix de l'orientation. Suivant les établissements, ces premières cinquante-quatre heures ont correspondu à des heures d'information, à des visites d'établissement d'enseignement supérieur, au suivi de forums des métiers, etc. L'objectif est d'aider l'élève « dans la conception de son projet de poursuite d'études », grâce notamment à la découverte des métiers et des formations et d'éclairer le choix qu'il fera pour son orientation en première, en voie professionnelle ou en voie générale. Ces deux nouveautés (accompagnement en français et en mathématiques et accompagnement au choix de l'orientation) s'inscrivent pleinement dans l'école de la confiance. Elle souhaiterait savoir si un bilan du contenu de ces cinquante-quatre heures dédiées à l'orientation en classe de seconde a été dressé, comment les établissements ont intégré ces heures dans l'emploi du temps des élèves et quelles actions ont été principalement mises en place pour aider les élèves à construire leur avenir.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique, l'accompagnement à l'orientation a été renforcé dès la classe de seconde. Progressivement mis en place au cours de l'année scolaire 2018-2019, il se généralise depuis la rentrée scolaire 2019. Il donne désormais aux élèves le temps nécessaire pour découvrir les métiers et les formations, réfléchir à leurs aspirations et construire leur projet. L'horaire dédié constitue en outre un espace disponible pour permettre l'intervention des régions et des partenaires que celles-ci mandatent pour informer les élèves sur les métiers et les formations conformément aux nouvelles responsabilités que la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel leur a



confiées. Celle-ci permet aux intervenants de la région de mener des actions d'information en direction des élèves et des étudiants, notamment dans les établissements scolaires, en coordination avec les équipes éducatives. Le cadre national de référence signé le 28 mai 2019 et les conventions récemment signées avec les régions définissent les modalités d'intervention des régions et des régions académiques dans le cadre de l'horaire dédié. Un bilan du contenu des 54 heures dédiées à l'orientation en seconde générale et technologique sera réalisé à travers les remontées des dialogues de gestion et d'une enquête spécifique de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) initialement prévue en avril 2020. Cette dernière a dû être reportée, étant donné les conditions exceptionnelles dans lesquelles la continuité pédagogique a dû être organisée lors des différentes phases de confinement de mars à juillet 2020. Elle sera menée au cours de l'année scolaire 2020-2021 en direction des établissements et des services académiques d'information et d'orientation. Un premier bilan qualitatif recueilli auprès des services académiques d'information et d'orientation met en évidence des actions d'information et d'accompagnement à l'orientation mises en place en 2018-2019 par les équipes éducatives (enseignants, psychologues de l'éducation nationale, conseillers principaux d'éducation...) dans le cadre du volet orientation des projets d'établissement et des semaines de l'orientation. Il s'agit de forums de l'orientation, de rencontres avec des enseignants de l'enseignement supérieur, des anciens élèves ou des professionnels, des visites d'entreprises. Des relations ont été développées en lien avec les partenaires de l'enseignement supérieur et du monde économique et professionnel. Des disparités s'observent toutefois selon la mobilisation des régions dans la mise en œuvre de leurs nouvelles responsabilités en matière d'information sur les formations et les métiers. En 2019, les académies ont surtout mis l'accent sur l'organisation d'actions de formation à destination des enseignants et des chefs d'établissement. La mise en place de l'horaire dédié donne aux établissements la possibilité d'inscrire l'orientation dans le temps scolaire et de préparer les semaines de l'orientation dans le cadre du volet orientation du projet d'établissement présenté en conseil d'administration. Ces semaines de l'orientation se présentent sous des formes diverses : informations, forums de l'orientation, rencontres d'enseignants de l'enseignement supérieur, d'anciens élèves ou de professionnels, visites d'entreprises, journées de découvertes des métiers, des périodes d'observation en milieu professionnel ou d'immersion à l'université, etc. Toutefois, selon l'évolution de la crise et des protocoles sanitaires, certaines activités devront être adaptées dans leurs modalités. Des plateformes numériques et de visites virtuelles des établissements de formation et des secteurs professionnels afin de permettre aux lycéens de mieux connaître les formations et l'environnement économique se développent. Au mois de mars 2021 se tiendra dans toutes les régions le printemps de l'orientation pour les élèves de seconde et de première générales, technologiques et professionnelles. Cet événement a vocation à être renouvelé chaque année avec le concours de l'ONISEP. Il prendra la forme de visites virtuelles d'entreprises et d'établissements de formation, d'échanges avec des professionnels et des étudiants à distance et d'activités de mentorat et de travail personnel. Il sera préparé en amont dans les établissements et retravaillé ensuite pour que les activités suivies prennent sens dans le parcours de l'élève. Outre les classes du lycée d'enseignement général et technologique, l'horaire dédié à l'accompagnement au choix de l'orientation concerne également le collège dès la classe de quatrième et le lycée professionnel dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle. Pour accompagner sa mise en œuvre, des ressources ont été déployées avec trois vadémécums réalisés au niveau national (collège, LEGT, LP). L'ONISEP a aussi développé de nombreux outils (Horizons 2021, "Secondes-Premières 2020/2021"... ) sous des formats variés (mini-sites, vidéos, concours, tchat...) pour mieux informer les élèves et leurs familles d'une part et pour outiller les équipes éducatives d'autre part. En février 2019 puis en juin 2020, des séminaires de formation ont été organisés à destination des cadres et formateurs académiques dans le cadre du plan national de formation.